

# COMMUNE DE VINZIER

## PROCES VERBAL

### REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2017

L'an deux mille dix-sept, le treize Octobre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de VINZIER, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Madame Marie-Pierre GIRARD, Maire.

Date de Convocation du Conseil Municipal : 9 Octobre 2017

Conseillers : En exercice : 12 Présents : 8 Pouvoirs : 3

Présents : MM. Marie-Pierre GIRARD, Marie-Brigitte BARATAY, Mme. Angélique BLANC, Mme Chantal FORMENT, Monique CHAPPUIS, M. Laurent GALLAY, M. Bruno BORDET, M. Elie BACHELET,

Absents excusés : MM Bastien FLACON, Christophe LAMOTTE, Mme Emilie ROCHETTE

Absents : M. François BARATAY,

Pouvoirs : M. Bastien FLACON, a donné pouvoir à Mme Marie-Pierre GIRARD  
M. Christophe LAMOTTE, a donné pouvoir à M. Elie BACHELET  
Mme Emilie ROCHETTE, a donné pouvoir à Mme Chantal FORMENT

Secrétaire de séance : Mme Marie-Brigitte BARATAY

***Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 8 Septembre 2017 est approuvé à l'unanimité.***

***Lors de la séance du 13 Octobre 2017, le Conseil Municipal a traité des questions suivantes, ainsi que d'autres points supplémentaires non-inscrits à l'ordre du jour :***

#### **1 - Ressources Humaines – Mise en place du nouveau régime indemnitaire « RIFSEEP » : Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, sujétions, expertise et engagement professionnel.**

Madame le Maire rappelle qu'au vu de la circulaire du 5 décembre 2014 relative à la mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) des fonctionnaires territoriaux, il a lieu d'instaurer le RIFSEEP.

Au vu de l'avis favorable du Comité Technique (CT) du Centre de gestion 74 (CDG74) du 21 septembre 2017, il y a lieu d'instaurer cette indemnité à compter du 1<sup>er</sup> Novembre 2017.

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 3 abstentions, (Mme Marie-Brigitte BARATAY, 1<sup>ère</sup> adjointe, Mme Angélique BLANC, Adjointe et M. Laurent GALLAY, Conseiller), valide la délibération et autorise Mme le Maire à signer tout document nécessaire au bon déroulement de cette affaire.***

#### **2 - Ressources Humaines – Mise en place du dispositif des astreintes**

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil qu'il est nécessaire de mettre un dispositif d'astreintes en place car il est inexistant à l'heure actuelle et obligatoire. Ce dispositif comprend notamment, le déneigement en période hivernale, la surveillance et l'entretien du réseau d'eau potable.

Cette astreinte s'adresse aux agents du service technique, elle sera mise en place du lundi au vendredi de 17h à 7h30 du matin ainsi que les week-ends et jour fériés du 1<sup>er</sup> novembre au 30 avril de chaque année.

***Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré approuve, la mise en place du dispositif d'astreintes et autorise Mme le Maire à signer tout document nécessaire au bon déroulement de cette affaire.***

### 3 - Permis de construire du Préau

Madame le Maire expose à l'assemblée que la cour de l'école publique ne dispose pas de préau pour abriter les scolaires et qu'il conviendrait d'en construire un.

Considérant qu'il est nécessaire de déposer une demande de permis de construire pour effectuer cette opération,

***Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Mme le Maire à déposer une demande de permis de construire et à signer tous les documents s'y afférents.***

### 4 - Mobilité transport : Promotion du désenclavement multimodal du Chablais (CCPEVA)

Madame le Maire propose au Conseil de se prononcer sur les actions cadres présentées pour promouvoir le désenclavement multimodal du Chablais à l'est comme à l'Ouest.

***Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec une Abstention (Mme Marie-Brigitte BARATAY, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire), autorise Mme le Maire à signer tous les documents s'y afférents.***

### 5 - Externalisation de la Paie – Convention avec le CDG 74

Madame le Maire fait part à l'assemblée, de l'existence d'un service « Paie à façon » proposé par le centre de Gestion de la Fonction Publique de Haute Savoie dont l'objet est d'assurer le traitement informatisé des salaires pour les collectivités et établissements publics du département.

***Après avoir pris connaissance du contenu de la convention et des tarifs et après en avoir délibéré avec 1 Abstention (Mme Marie-Brigitte BARATAY, 1<sup>ère</sup> Adjointe), le Conseil Municipal décide d'adhérer au service « Paie à façon » du CDG 74 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 et d'autoriser Mme le Maire à signer la convention.***

### 5 - Modification - Règlement intérieur Cantine / Garderie

Il a été constaté que, régulièrement, des annulations ou des réservations d'inscription aux services cantine et garderie ne se faisaient pas dans des délais raisonnables pour permettre au personnel l'enregistrement de la commande des repas dans les délais impartis et pour gérer au mieux la réservation de la garderie.

Les membres du conseil à l'unanimité décident donc de modifier le règlement intérieur Cantine / Garderie existant, de la manière suivante :

- **Cantine** : pour les inscriptions occasionnelles les parents devront déposer le formulaire d'inscription au plus tard le mardi à 16h30, pour une inscription effective la semaine suivante. Il sera possible de changer de formule que le mois suivant,
- **Garderie** : les parents devront déposer le formulaire d'inscription au plus tard 24h avant le jour d'inscription.

Les formulaires sont à disposition en mairie, et devront être déposés dans la boîte aux lettres « CANTINE – GARDERIE » située devant le portail de l'école.

- **Tarifs** : toute inscription à la garderie sera facturée, sauf en cas de force majeure ou d'annulation au minimum 24h à l'avance.

Les parents d'élèves recevront prochainement le Règlement Intérieur rectifié, à signer et à retourner en Mairie.

## 7 - Questions - Informations Diverses

Mme le Maire fait un point sur les différentes réunions qui se sont déroulées à la Communauté de communes du Pays d'Evian Vallée d'Abondance :

- **CLECT** : réajustement des allocations compensatrices de 240 000 € à 250 000 €
- **SAVOIR NAGER** : la Communauté de Communes du Pays d'Evian et de la Vallée d'Abondance financera une partie des dépenses de fonctionnement des trois centres nautiques (Evian, Châtel et la Cité de l'Eau à Publier) à hauteur de 320 000 €. L'idée a été soumise d'attribuer une subvention exceptionnelle de 800 € versée à l'association des parents d'élèves (A.P.E) pour pallier aux frais de transport pour se rendre à la piscine.
- **Containers à la Plantaz** : le service Déchets – Tri sélectif de la Communauté de Communes du Pays d'Evian et de la Vallée d'Abondance a proposé la mise en place de colonnes semi-enterrées, 1 pour les ordures ménagères, 1 pour le tri et 1 pour le verre à la Plantaz en remplacement de 3 bacs Ordures Ménagères 770 L et 1 bac Ordures Ménagères 360 L à FETERNES de 3 bacs Ordures Ménagères à VINZIER. (Chaux)

## 8 - Urbanisme

### 1 - DECLARATIONS PREALABLES

➤ **Déclaration N° DP 074 308 17 A0021**

M. Henri FORMENT – 526 ROUTE DES CLOUZ – Parcelles A 1258, 1259, 1260 et 1770  
Nature des travaux : ravalement façades couleur beige clair

**Avis du Maire : FAVORABLE**

**Avis du Conseil : FAVORABLE**

➤ **Déclaration N° DP 074 308 17 A0022**

M. Alain DESSESSARTS – 78 ROUTE DES FEUX – Parcelles A 1806 et 1807  
Nature des travaux : pose de 2 vélux sur toiture Sud-Est

**Avis du Maire : FAVORABLE**

**Avis du Conseil : FAVORABLE**

### 2 - DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

➤ **Permis N° PC 074 308 17 B0002**

M. BRACHET Gary et Mme PRET Hélène – CHEMIN DE CHAMP POLLIEN – Parcelle Section A n° 1344 Lot B  
Nature des travaux : construction d'un chalet à usage d'habitation : façades bois ton naturel, toiture 2 pans, pente à 40%, couverture tuiles couleur brune

**Avis du Maire : FAVORABLE**

**Avis du Conseil : FAVORABLE sous réserve de la mise en place d'une fosse toutes eaux en attendant la mise en réseau de l'assainissement collectif du secteur La Fin de la Croix / Champ Pollien.**

La séance est levée à 22h00.

A VINZIER, le 17 Octobre 2017



*[Signature]*